

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 6 (1870)
Heft: 20

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHÂTEL.

6^{me} année.



15 OCTOBRE 1870.

N^o 20.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : M. Macé à Neuveville et la Ligue de l'enseignement en France. — De l'enseignement de la composition. — Correspondance vaudoise. (Grammaire). — Chronique bibliographique (le progrès des études à Genève). — Chronique scolaire.

M. Jean Macé, à Neuveville,
et la Ligue de l'enseignement en France.

Lorsqu'a éclaté sur les bords du Rhin, cette horrible guerre dont l'une des suites les plus immédiates est de suspendre et de compromettre le progrès au profit de la barbarie, un mouvement considérable était en train de s'opérer en France, grâce à la Ligue de l'enseignement. Cette Ligue, qu'on a accusée bien à tort, soit de tendances hostiles à la religion, soit de tendances politiques impérialistes ou révolutionnaires, n'a d'autre but et d'autre tendance que la diffusion des lumières qu'elle travaille à provoquer par des moyens divers, mais pacifiques, honorables et compatibles avec tout système religieux ou politique propice au développement intellectuel. Ces moyens sont :

1° La création de bibliothèques dans les communes, les hôpitaux, les casernes, les prisons ; 2° l'établissement de cercles populaires de lecture et d'instruction ; 3° la tenue de cours publics gratuits ou par souscription, dans les villes et villages ; 4° les réunions d'instruction mutuelle ; 5° la fondation d'écoles et de Sociétés locales pour l'instruction élémentaire des garçons et des filles ; 6° des excursions du dimanche ou voyages en commun sous la direction d'un artiste, d'un naturaliste, d'un archéologue. (1) 7° des publications de catalogues, de bibliothèques et de bulletins des Sociétés d'instruction et de bibliothèques. « Le bulletin d'une Société dit M. Macé est à la fois la garantie « de son action et son certificat de vie. » (2)

Ce qu'il y a de plus remarquable dans l'œuvre de la Ligue, après le dévouement de son fondateur et de ses propagateurs, c'est son caractère purement *individuel*. Rien de gouvernemental, d'officiel. Tout s'y fait par *l'initiative privée des citoyens*. Dans un pays où le concours de l'autorité est réclamé dans chaque entreprise et où pendant longtemps on n'a presque rien vu et presque rien su faire, dans le domaine de l'école surtout, sans le concours ou le patronage de l'Etat, la Ligue s'est organisée, multipliée et a étendu partout ses ramifications sans solliciter d'autre appui que celui qu'ont bien voulu lui prêter les hommes de progrès et de bonne volonté. Mais quand un maire, un préfet, un fonctionnaire quelconque a secondé l'œuvre, on a accepté son concours et on a bien fait. Qu'ont de commun avec le progrès ces esprits exclusifs qui, au nom de la liberté, veulent sans cesse tuer la liberté ? Le concours du clergé n'est pas repoussé davantage. « Il n'y a pas de place dans le programme de la Ligue pour « ce mot d'enseignement laïque qu'on prétend lui imposer malgré « elle, afin d'établir un antagonisme qui n'existe pas et ne sera pas « de son fait s'il existe. L'enseignement qu'elle entend donner étant « placé en dehors de toute discussion doctrinale, il ne saurait accep- « ter d'autre nom que celui d'enseignement scientifique. Or la science « n'est ni laïque, ni cléricale : elle est la science. La lecture, l'écri- « ture, le calcul, la tenue des livres, etc., etc., tout cela n'a que faire « de s'affubler d'une épithète contraire à l'esprit qui les anime. Un « ecclésiastique qui se présenterait pour les enseigner sous la con-

(1) Pourquoi pas aussi d'un géographe ou d'un historien ?

(2) Ligue de l'enseignement. Bulletin du mouvement d'enseignement par l'initiative privée. 15 février 1870. Prix : 25 centimes, chez M. Jean Macé, à Beblenheim, en ce moment à Neuveville.

« dition que nous nous sommes imposée à tous de ne pas en faire
« un prétexte à polémique serait admis très certainement, et je ne
« comprendrais pas qu'un doute pût s'élever à cet égard dans l'es-
« prit d'un homme sérieux, dévoué à la cause de l'instruction popu-
« laire. »

Ces paroles du fondateur de la Ligue, M. Jean Macé, peignent bien l'homme de cœur et de pensée qui a entrepris la régénération intellectuelle de ses concitoyens. Homme de foi et de lumière, voué au bien-être du peuple sous toutes ses formes, M. Macé est au dessus des préjugés de l'homme de parti et du sectaire. Il admire et prend le beau, le vrai et le bien où ils se trouvent. Tous les hommes de cœur applaudiront et applaudissent déjà à ce véritable libéralisme.

Aussi l'œuvre de M. Macé a-t-elle fait son chemin, non seulement en France et en Algérie, mais en Belgique, en Italie et en Espagne, où il compte comme co-sociétaires des hommes comme Emilio Castelar, le recteur de l'Académie De Castro et le populaire publiciste Firmin Caballero. La Ligue de l'enseignement mérite aussi toute la sympathie des instituteurs de la Suisse romande. *L'Éducateur* se fera un devoir de les tenir au courant des travaux de cette association destinée à produire un grand bien et dont le terrible siège de Strasbourg a interrompu malheureusement la publication. Les épreuves des derniers bulletins ont été corrigées dans une des caves de la cité dévastée. M. Macé s'y était rendu de Beblenheim, où il dirigeait un pensionnat de demoiselles, pour se consacrer au soulagement des blessés. L'illustre instituteur est aujourd'hui au nombre des fugitifs, et s'est arrêté aux bords du lac de Bienne, dans la première localité de langue française qu'il a trouvée sur sa route. Nous regrettons vivement qu'il n'ait pas jugé à propos de se fixer à Neuchâtel, où nous avons eu cependant l'occasion de le voir et de nous entretenir avec cet homme aussi intéressant que distingué. On lira sans doute avec intérêt quelques lignes biographiques, empruntées soit au DICTIONNAIRE DES CONTEMPORAINS de *Vapereau*, soit aux renseignements que nous tenons de la bouche du chef de la Ligue de l'enseignement :

M. Jean Macé, littérateur français, est né à Paris le 22 avril 1815. Il était fils d'ouvriers et eut cependant l'avantage de pouvoir faire ses études classiques au collège Stanislas, de 1825 à 1835. D'élève devenu professeur, M. Macé enseigna l'histoire, puis à la suite de nous

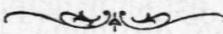
ne savons quel revirement opéré dans ses idées et ses goûts, il se fit soldat, servit pendant trois ans et fut caporal, de 1848 à 1845. Il fut racheté du service militaire par son ancien professeur d'histoire, M. Burette, dont il fut le secrétaire jusqu'à la mort de cet homme de lettres.

En 1848, M. Macé se jeta dans le mouvement politique, et rédigea la *République*. Le coup d'Etat du 2 décembre le rejeta dans la vie privée. Il se fit instituteur et se voua à la littérature de l'enfance, qu'il a enrichie de plusieurs ouvrages remarquables, parmi lesquels nous citerons :

La bouchée de pain, lettre à une petite fille sur nos organes et leurs fonctions (1861). *L'arithmétique du grand-papa* (1863). *Théâtre du petit Château* (1862). *Contes du petit Château*. M. Macé a contribué aussi à la publication du *Magasin d'éducation et de récréation*, fondé par M. Stahl (1864). *La Morale en action*, publiée l'année suivante, est le récit de la fondation des bibliothèques communales du Haut-Rhin. La Ligue de l'enseignement occupe aujourd'hui presque entièrement M. Macé dont la vue, usée par un travail excessif, a baissé au point qu'il ne peut plus écrire. Mais nous espérons qu'il dictera longtemps encore, pour le bien de l'éducation et de l'humanité.

A. D.

Le dernier numéro de la *Schweizerische Lehrer Zeitung* donne le texte de la circulaire adressée par le Comité central de la Société Suisse des instituteurs en vue du congrès scolaire qui aura lieu à Aarau en 1871. Nous publierons dans le prochain numéro la traduction de ce document.



De l'enseignement de la composition.

La rédaction a reçu presque en même temps deux articles de longue haleine sur le même sujet : *l'enseignement de la composition*. L'un, de M. Maillard, maître de langue française à l'Ecole normale de Lausanne, et membre du comité central, nous ayant été remis avant l'autre, paraît le premier, bien que le second dont l'auteur est M. Alexis Bourqui, ancien professeur au collège de Fribourg, di-

recteur de l'Ecole secondaire des filles de Délémont, ait été rédigé pour répondre à une question posée par le Synode scolaire du canton de Berne, et qu'il ait fait l'objet d'une discussion au sein de la Conférence de district. Les points de vue dont sont partis les auteurs de ces deux Mémoires étant entièrement différents, la manière même de poser la question étant toute autre, il ne peut qu'y avoir qu'avantage pour nos lecteurs dans la publication de ces travaux.

La rédaction a reçu, en outre, une correspondance sur l'enseignement de la grammaire, qu'elle publie dans ce numéro. Mais il est impossible de prendre l'engagement de publier les articles envoyés à mesure qu'ils arrivent; on devrait le comprendre.

Ce n'est pas la première fois que notre journal pédagogique s'occupe de ce sujet; il a déjà donné bien des articles portant le même titre; cependant je crois que tout n'est pas dit encore; tant qu'il y aura des hommes qui réfléchiront et qui expérimenteront, qui aimeront à faire leur profit des idées d'autrui et à soumettre à l'appréciation de leurs collègues leurs propres idées, il y aura quelque chose d'utile à dire, même sur des sujets qui ne sont pas nouveaux.

De toutes les branches d'un programme, l'enseignement de la composition est celle à laquelle l'instituteur doit vouer le plus de soins, même à l'école primaire, et peut-être là plus qu'ailleurs, puisque la plupart des élèves qui la fréquentent, ne faisant pas d'autres études, doivent y acquérir les connaissances qui leur serviront plus tard dans la vie active et pratique.

Quels seraient les fruits de la plus vaste instruction, si l'on n'apprenait pas en même temps les moyens d'en tirer avantage? Or, savoir exprimer ses pensées, est le principal, peut-être l'unique moyen, de faire servir à nous-mêmes et aux autres les connaissances que nous avons acquises.

A quoi serviront, plus tard, au jeune citoyen, une foule de connaissances élémentaires qu'il acquiert sur les bancs de l'école, s'il n'a pas su se les approprier assez bien pour pouvoir en rendre compte comme de ses idées propres, et s'il n'a pas appris en même temps à les exprimer clairement et correctement, pour les utiliser au profit de sa famille et de ses concitoyens?

Et de toutes ces connaissances diverses, quelles sont celles qui

sont appelées à rendre des services journaliers à nos artisans, à nos ouvriers, à nos agriculteurs et même à la plupart des magistrats, des fonctionnaires de nos petites administrations communales ou des jeunes gens acceptant quelque grade dans la hiérarchie militaire ? Une écriture passable, le calcul et la langue française. La plupart des autres branches d'un programme ne sont que des moyens généraux de développement ; moyens que l'on trouverait peut-être plus efficaces encore dans la langue française. Plus tard, celui qui sait écrire et calculer et qui connaît sa langue, a bientôt acquis les autres notions élémentaires qui peuvent lui manquer.

Dans l'étude de la langue elle-même, quelles sont les parties réellement utiles ? La grammaire et l'orthographe ne sont que des moyens, la composition est le but. L'écolier devenu homme ne fera plus de thèmes ni de grammaire, mais presque chaque jour il devra écrire des lettres, rédiger.

Tout doit donc tendre à ceci : *Rechercher et rassembler des idées, les arranger dans l'ordre le plus rationnel, et les présenter correctement dans un style qui leur convienne.*

A quoi juge-t-on du développement général des jeunes gens d'une commune, d'une compagnie de milices, aussi bien que de celui de l'individu ? A la manière dont ils savent présenter un rapport dans un conseil général ou communal, à leur chef militaire ou à tel autre supérieur.

Quand quelqu'un postule une place ou un emploi, à quoi juge-t-on de son aptitude et de ses capacités ? A la lettre qu'il écrit pour se présenter ; et, une fois placé, à la manière dont il sait développer des idées justes et les faire prévaloir.

Ainsi partout et toujours, le talent de rendre ses pensées, la composition, est de la plus haute importance.

Cependant, à chaque instant, on entend dire qu'on ne peut faire que bien peu de chose pour l'enseignement de la composition dans l'école primaire. Les élèves manquent d'un développement suffisant, et le programme est tellement chargé qu'on ne sait où trouver le temps nécessaire à l'étude de cette branche.

Ces objections ont un certain fondement ; le programme de nos écoles est trop chargé, on y a donné trop d'importance à des branches d'une portée très secondaire. Mais en admettant même qu'elles soient tout-à-fait fondées, devrait-on renoncer à faire tous ses efforts

pour arriver à de bons résultats ? Je ne le pense pas. En mettant en regard l'importance de la composition et les difficultés que l'on rencontre à l'enseigner avec fruits, on dira certainement que, loin de jeter le manche après la cognée et de tout abandonner faute de pouvoir faire mieux, on doit s'efforcer de rechercher les moyens les plus rationnels pour arriver aux résultats les moins défavorables.

Maintenant, on doit le reconnaître, les difficultés de cet enseignement proviennent essentiellement de ce qu'on ne suit pas toujours une marche logique, une méthode naturelle ; on se borne à donner un sujet à l'enfant, et il doit sans direction se fatiguer à produire quelque chose d'une valeur quelconque, que l'on corrige sommairement, si le temps le permet ou que l'on ne corrige pas du tout, si le temps fait défaut ou que le travail soit trop imparfait.

L'enfant n'a aucun goût pour ce genre d'exercice, dont il ne comprend ni le motif ni la portée, il n'aime pas les leçons de composition et n'en profite guères.

Pour rechercher la marche à suivre la plus logique, demandons-nous ce qu'on entend par *composition*. *C'est, avons-nous dit plus haut, le talent de rassembler et de rechercher les idées qui se rattachent à un sujet, de les arranger dans l'ordre le plus rationnel et de les présenter correctement dans un style qui leur convienne.*

Une composition est donc un tout, composé de diverses parties, et vouloir exiger que l'enfant fasse, sans exercices préliminaires, une composition au moins passable, c'est exiger autant que si l'on demandait à un apprenti horloger à qui l'on ferait voir une montre, de faire immédiatement un instrument semblable ; cependant chacun sait qu'on ne procède pas ainsi. L'apprenti doit travailler d'abord aux pièces les plus simples, puis, s'il veut étudier toutes les parties, il passe successivement aux pièces de plus en plus compliquées, et ce n'est qu'à la fin qu'on lui enseigne à rassembler les différentes parties de l'instrument pour en faire une montre. On procède d'une manière analogue avec l'apprenti menuisier, avec l'architecte, avec l'ingénieur, et l'on ne doit pas procéder différemment dans l'apprentissage de la composition.

Il faut d'abord que l'enfant apprenne à exprimer ses idées, en commençant par construire la proposition la plus simple, pour arriver à la phrase, puis à la période la plus complète ; qu'ensuite il sache rechercher les idées qui se rattachent à un sujet, puis les dis-

poser dans l'ordre convenable pour les exprimer. Il y a donc dans l'enseignement élémentaire de la composition, trois genres principaux de travail :

- a) Les exercices préliminaires de construction.
- b) La recherche des idées à exprimer.
- c) La disposition de ces idées ou plan de la composition.

(A suivre.)

A. MAILLARD.



CORRESPONDANCE.

Baulnes, 22 septembre.

L'enseignement de la grammaire, ou mieux de la langue française, telle est la question à l'ordre du jour chez les instituteurs vaudois ; question capitale, et dont la solution, nous l'espérons, fera entrer l'enseignement de notre belle langue dans une voie plus rationnelle, et partant plus pratique.

Il y a longtemps que je désirais voir l'Éducateur ouvrir ses colonnes à une discussion à ce sujet. Aussi mes sincères remerciements à M Genillard d'avoir bien voulu le premier rompre une lance en faveur d'une question si pleine d'actualité. Et c'est la lecture des *quelques mots sur la grammaire* qui m'enhardit à tenter la démarche téméraire que je fais en vous écrivant.

Tout le monde s'accorde à dire que, dans nos écoles, l'enseignement doit être *pratique* ; donc l'enseignement de la langue doit l'être aussi. Mais pour atteindre ce but si difficile, quelle marche faut-il suivre ? quel procédé employer, pour rendre notre enseignement fructueux le plus possible et pour que ses fruits ne soient pas d'une durée éphémère ? Faut-il considérer la grammaire comme une partie essentielle ou comme une partie accessoire de l'enseignement du français à l'école primaire ? En d'autres termes, faut-il donner la première place à la théorie ou à la pratique, puisque l'une ne peut se passer de l'autre ?

M. Genillard nous paraît avoir bien répondu à ces questions ; c'est pourquoi nous ne nous y arrêtons pas plus longtemps.

Nous admettons donc, avec votre honorable correspondant, que les parties principales dans l'enseignement du français sont la lecture, l'orthographe et la composition ; à cela nous voudrions ajouter *et l'étude du vocabulaire*. En effet, ce qui manque le plus souvent à nos enfants, ce ne sont pas les idées, mais bien les mots pour les exprimer. Prenez un enfant, même intelligent, et demandez-lui la signification du premier

mot venu pris en dehors de son vocabulaire à lui ; le plus souvent, il restera bouche close, ou il vous donnera une réponse juste peut-être mais vague et embarrassée. Dites-lui de rendre compte d'un fait tout simple dont il a été témoin, et vous le verrez éprouver de la difficulté à s'exprimer, du moins correctement. Pourquoi cela ? c'est qu'il ne connaît pas les mots qui rendraient si bien sa pensée ; c'est que pour lui la langue française est presque une langue étrangère, qu'il doit étudier, non-seulement pour en connaître les lois, mais aussi *le fonds*, c'est-à-dire les mots et les expressions qui lui sont propres.

Il serait donc à désirer que les instituteurs portassent davantage leur attention sur ce point ; il faudrait même que chaque élève possédât un petit dictionnaire, ou, tout au moins, que chaque école en eût un. On obligerait alors les élèves à le consulter, à apprendre par cœur les définitions des mots qu'on y rencontre, soit dans les lectures, soit dans les dictées journalières. Ce n'est qu'en procédant ainsi qu'on obtiendra un résultat un peu satisfaisant dans la composition, et que l'enseignement du français sera vraiment pratique.

Mais, nous dira-t-on, où prendrez-vous le temps nécessaire ? En donnant moins de temps aux parties accessoires de la langue, à la grammaire, par exemple. Car bien qu'on ne puisse se passer de la grammaire dans nos écoles (ce que M. Genillard doit reconnaître lui-même), il ne faut pas lui donner une importance exagérée, et lui consacrer plus de temps qu'un enseignement bien entendu de la langue ne l'exige. Et c'est malheureusement ce qu'on a fait jusqu'à présent dans la plupart de nos écoles. Le reproche ne doit pas retomber sur les instituteurs seuls, mais bien plutôt sur les manuels dont nous sommes dotés.

Que doit être maintenant une grammaire à l'usage des écoles primaires ? Elle doit être très simple et très abrégée (ce qui, nous le sentons, n'est pas facile) et n'être que le complément indispensable des exercices de tout genre faits à l'école. Donc pas de théorie inutile, pas de ces nombreuses divisions, de ces distinctions subtiles qui ne font que surcharger inutilement la mémoire des enfants ; mais des règles peu nombreuses, généralisées autant que possible, et présentées de manière à ce que leur application soit facile. Ainsi comprise la grammaire des écoles primaires rendra de grands services.

Une question se présente maintenant à nous. Le cours de M. Ayer, qui va devenir obligatoire pour les écoles de la Suisse romande, réunit-il les conditions de simplicité et de brièveté que doit remplir tout livre destiné à l'enseignement primaire ? Est-il réellement *pratique* ? C'est une question que nous posons sans la résoudre ; car il ne nous appartient pas de porter un jugement de cette nature sur l'ouvrage solide et

consciencieux du savant professeur. Comme tous les ouvrages nouveaux, il a été loué par les uns, et critiqué, quelquefois bien amèrement, par les autres. Cependant, l'ouvrage nous paraît un peu long ; et nous croyons qu'il gagnerait encore quelque chose, malgré tout son mérite, à être simplifié et abrégé quelque peu.

Un des principaux motifs auxquels le livre de M. Ayer doit l'existence, c'est, si nous ne nous trompons, le besoin senti depuis longtemps d'avoir dans nos écoles un enseignement uniforme pour le français. Cependant cette unité sera bien difficile à obtenir, si l'on ne tient pas un peu compte de l'opinion et des vœux du corps enseignant, puisqu'il est le plus intéressé de tous dans la question qui nous occupe. C'est pourquoi il nous semble qu'il eût été préférable de mettre d'abord l'ouvrage au concours ; peut-être qu'il n'y aurait rien gagné ; en tout cas il n'y aurait rien perdu.

Nous ne voulons pas nous étendre davantage là-dessus. Toutefois si l'ouvrage de M. Ayer devait être revu, nous demanderions avec M. Genillard, et d'après les motifs ci-dessus :

1^o Renvoi à la fin du cours, ou même suppression des leçons 24 à 29 inclusivement ; renvoi à la 2^{de} partie des leçons 39 à 42.

2^o Suppression absolue des cas.

3^o Révision totale de la nomenclature grammaticale, surtout en ce qui concerne le verbe, les déterminatifs et les pronoms ; et, si nous avons un vœu à émettre, nous réclamerions l'adoption pure et simple de la nomenclature toute française et surtout toute logique de Boniface. — De plus :

4^o Moins de divisions et de subdivisions dans toute l'étendue du cours.

5^o Conservation de la distinction entre l'adjectif verbal et le participe présent. Il y a différence de sens, d'orthographe ; il doit y avoir, par conséquent, différence de dénomination.

Avant de terminer cette trop longue lettre, nous aimerions à poser la question suivante : Dans le but de simplifier l'orthographe grammaticale, ne pourrait-on pas généraliser certaines règles et supprimer quelques exceptions qui, à notre avis, n'ont plus leur raison d'être ? Il nous semble qu'il y aurait quelque chose à faire ; c'est pourquoi nous demandons si, dans le manuel qu'on va nous imposer, il ne serait pas possible de :

1^o Faire suivre aux substantifs empruntés aux langues étrangères et aux expressions substantives (sauf les cas où le sens s'y oppose décidément,) les règles générales de la formation du pluriel.

2^o Faire rentrer les 7 substantifs en *ou* qui prennent encore *x* au pluriel dans la règle générale.

3° Donner aux adjectifs en *al* une terminaison uniforme au pluriel (en *als* ou *aux*, peu importe). L'oreille, pas plus que le goût, nos deux maîtres en fait de langue, ne sera blessée si je dis, des sentiments *amicals* ou *amicaux*, *filials* ou *filiaux*.

4° Régulariser l'orthographe des verbes en *eler* ou en *eter*. Pourquoi en effet, les uns doublent-ils la consonne finale, tandis que d'autres prennent simplement *è* ? Cette dernière orthographe étant conforme au génie de notre langue, c'est celle que nous aimerions voir adopter. Cette observation s'applique aussi aux verbes en *éger* et aux substantifs qui se terminent par *ége*.

5° Régulariser l'emploi du trait d'union. On ne sait vraiment pas quand on doit l'employer. Pourquoi doit-on écrire *arc-en-ciel* et *arc de triomphe*, *au-dessus*, *au-dessous*, *non-seulement*, *sur-le-champ* et *au dedans*, *au dehors*, *tout à fait*, *tout d'un coup*, etc. ? Ou il faut l'employer partout, ou ne le mettre nulle part, ce qui serait préférable, parce qu'on favoriserait ainsi la réunion de ces mots composés en un seul. — Il y aurait aussi quelque chose à dire sur l'emploi du tréma. Mais, si nous voulions nous arrêter à toutes les singularités de notre orthographe, nous n'en finirions pas.

Ce que nous avançons là, est, nous le savons, bien hasardé. On peut nous répondre qu'il est impossible de satisfaire à notre demande, la grammaire étant faite d'après la langue et devant présenter ce qui est et non ce qui devrait être ; que dans ces choses, c'est l'Académie et l'usage qui décident, et non la grammaire. Nous l'admettons ; mais puisque la question de la réforme orthographique s'agite si vivement chez nous, le moment n'est-il pas venu de tenter un effort pour faire disparaître ces règles et ces exceptions que plus rien ne justifie ? Si l'usage règne en maître, il n'est pas si intraitable ; il se laisse guider quelquefois, et finit par adopter une orthographe nouvelle, si elle est plus simple et plus conforme à la règle générale. Et d'ailleurs où en serait-on, si l'on voulait toujours s'en tenir à l'usage ?

Le manque de place nous empêche de développer notre idée ; cependant nous pensons en avoir assez dit pour attirer l'attention des hommes compétents sur ce sujet délicat.

S'il était possible que la question que nous avons posée se résolût affirmativement, nous en serions bien aise ; car nous croyons que les résultats qu'on obtiendrait balanceraient bien les quelques inconvénients qui en pourraient résulter.

Je n'ose, Monsieur le rédacteur, vous prier d'insérer tout ou partie de ma lettre dans votre estimable journal ; je sens moi-même qu'elle n'en est pas digne. Je serais déjà trop heureux si elle pouvait vous en-

gager à publier quelque chose sur le sujet dont je vous ai entretenu si longuement.

Agrérez, etc.

J. PERNOUX, instituteur.

A la Rédaction de L'ÉDUCATEUR.

Aubonne, 22 septembre.

Monsieur le Rédacteur,

Pourrais-je obtenir une place dans votre estimable journal, pour populariser la pensée et le vœu exprimés dans les lignes qui suivent ?

La guerre actuelle a sans doute fait une foule *d'orphelins* qui se verront pour toujours privés du paternel appui que Dieu réservait à leur faiblesse : de là bien des souffrances, bien des avenir brisés, bien de la misère !

Ne pourrait-on pas faire quelque chose pour ces chers petits amis en deuil, pour ces tendres et innocentes victimes de la guerre ?... Je crois qu'un appel en leur faveur, fait dans nos écoles, ne demeurerait point sans réponse. Je le crois, si j'en juge par ce qui vient de se passer dans l'école de Lavigny, où M. le régent a recueilli de la main de ses élèves plus de *seize francs* pour les orphelins victimes de la guerre. Tous ont voulu donner, même les plus pauvres qui ont, sans hésitation, apporté aussi leur pite. Un même sentiment les animait tous ; ils semblaient dire en déposant leur offrande : « Voici pour nos amis en deuil ! puisse ce léger gage de notre sympathie leur apporter quelque consolation, et leur apprendre que nous les aimons et que nous pleurons avec eux ! »

Si notre appel était le bienvenu dans les écoles de notre pays, on pourrait adoucir bien des misères, cicatriser de douloureuses plaies, rendre l'espoir et le courage à de pauvres familles désolées. Et comme la voie de la charité est et sera à jamais celle de la bénédiction, nous nous enrichirions en répandant : non seulement nous développerions par là dans le cœur de notre jeunesse les meilleurs sentiments ; mais, encore, nous donnerions à l'avenir des gages de paix et de sécurité. Car il est à présumer que, au-delà du Jura et au-delà du Rhin, on se souviendrait, au besoin, d'un pays dont les enfants auraient ainsi manifesté une touchante compassion en faveur de la jeune génération si cruellement frappée par la guerre de 1870.

Du reste, pour aboutir, il faudrait généraliser la démarche, faire retentir cet appel dans les écoles de notre canton, et même, croyons-nous, dans celles de notre chère et belle Suisse.

Agrérez, Monsieur le Rédacteur, l'hommage de ma haute et chrétienne considération.

Jules VAUTIER, ministre.

Yens, 24 septembre.

Les régents de la conférence de Villard sous Yens, ont décidé dans leur dernière séance, de faire un appel charitable en faveur des orphelins des nations belligérantes, aux enfants de leurs écoles respectives, tout en émettant le vœu que cet exemple soit suivi par leurs collègues de la Suisse romande.

Les dons pourraient être adressés directement à l'agence internationale siégeant à Bâle, avec indication spéciale : *Secours en faveur des orphelins des nations belligérantes.*

Pour la conférence :

N. ROLAND, régent.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES ÉTUDES, rapport annuel lu à l'assemblée générale du 14 février 1870, par M. Ph. Bonneton, président. Genève, chez Fick. 1870.

Dans cet opuscule de 28 pages in-8°, M. Bonneton, directeur du collège classique de Genève, et président de la Société pour le progrès des études, fait d'abord ressortir les motifs qui ont donné naissance à l'association dont il a été appelé à diriger les délibérations. Il passe ensuite en revue les objets qui ont été traités dans les séances. L'instruction supérieure a eu les honneurs du premier entretien, et l'on voit avec plaisir que le rapporteur, M. le professeur Hornung, pense que *l'éducation doit être nationale*, quoique sans tendance exclusive. « L'idéal, » dit M. Bonneton, « en sera représenté par notre Académie pour autant que « les lacunes aujourd'hui existantes auront été comblées. Ce qu'il nous « faut, c'est une philosophie moins abstraite et une science plus philoso-
« phique. »

Dans la discussion relative à l'enseignement supérieur, la question soulevée par M. Rambert se présentait naturellement à l'esprit. Les opinions des rapporteurs, MM. Amiel et Roget, et des sociétaires, n'ont pas été identiques, comme il est aisé de le comprendre. Si les Facultés disséminées ont leurs partisans, l'Université fédérale a aussi les siens. Le *statu quo* a aussi ses défenseurs.

Après l'enseignement supérieur, l'enseignement primaire a eu son tour. « L'enseignement primaire, » dit le rapport de M. Rivoire « est double ; « enseigner à l'enfant ce qui devra lui être utile, et développer ses fa-
« cultés. » Personne ne peut contester la justesse de cette définition et les réflexions qu'elle suggère sur les qualités exigées des instituteurs.

L'instruction primaire a fait l'objet d'un autre travail de M. Pelletier, sur l'importance de l'instruction primaire.

La question des Congrès et des expositions scolaires a été soumise par la Direction publique à l'examen de la Société. La Société ne s'est pas montrée très favorable aux Congrès, et c'est là sans doute ce qui explique l'absence de beaucoup de notables de l'enseignement à la réunion de Neuchâtel. Le système d'isolement n'est cependant pas le moyen de faire disparaître les inconvénients que présente l'organisation des Congrès.

Les expositions ont trouvé encore moins de faveur, bien qu'on n'en ait pas absolument nié les avantages, moyennant qu'on les restreigne aux arts graphiques, au matériel d'école, aux livres d'étude.

L'étude de la langue française a fait l'objet d'un rapport de M. Gaberel, celle du dessin, d'un exposé de M. Gillet, et d'un rapport de M. Lucien de la Rive. On voit avec plaisir qu'à Genève comme à Neuchâtel, on travaille à combattre le préjugé qui réduirait le dessin à jouer le rôle d'un art d'agrément.

L'introduction de la Gymnastique dans les divisions inférieures de nos collèges de garçons et de jeunes filles a donné lieu à un rapport de M. Romieux, et la grande majorité s'est prononcée dans un sens affirmatif.

Le Compte-rendu de M. Bonneton est suivi des statuts de la Société et de la liste des sociétaires au nombre de 108.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

ZURICH. — Le synode scolaire avait sa 37^{me} séance à Andelfingen, le 12 septembre dernier. L'église avait été ornée de verdure, et du buste en grandeur naturelle du docteur Thomas Scherr, que la mort a enlevé récemment à l'amour du corps enseignant de la Suisse allemande. Une députation des instituteurs thurgoviens assistait à la séance. La fête a commencée par le chœur de Nægeli : « Nous croyons tous en un seul Dieu, » exécuté par 400 voix. Le directeur de l'Instruction publique, M. Sieber, a prononcé le discours d'ouverture, où il a rendu un éclatant hommage aux services rendus par le pédagogue que la Suisse a perdu, soit comme directeur d'école, instituteur, soit comme inspecteur, soit comme rédacteur de livres élémentaires ou rédacteur de la feuille intitulée : *L'Observateur pédagogique*. Après de nouveaux chants, le frère du défunt, M. Jean Scherr, professeur au polytechnicum, a adressé au corps enseignant les remerciements de sa famille, dont cinq membres assistaient à la cérémonie. Un passage du discours de M. Scherr a été fort remarqué ; c'est celui où il a fait allusion aux victoires des Prussiens, dues, selon l'orateur, à la supériorité des écoles de l'Allemagne, de ces écoles dont on s'est tant moqué en France. L'opinion de M. Scherr a trouvé un contradicteur dans le président du Synode, M. Egg, qui tout en confessant que les Zuricois ne sont plus les premiers sous tous les rapports, comme l'a démontré la

dernière exposition de Vienne, dénie aux écoles prussiennes et allemandes en général, le caractère de véritables écoles populaires. « Il n'y a pour s'en convaincre, » dit M. Egg, « qu'à jeter un coup d'œil sur le joug qui pèse sur les écoles et la « triste position pécuniaire qui est faite à beaucoup d'instituteurs. »

L'assemblée s'est occupée de diverses questions, de celle du militaire entr'autres, *qui a été résolue dans un sens opposé au projet Welti*. Les jeunes instituteurs en particulier, ont paru très peu favorables à l'idée de faire des aptitudes militaires la condition *sine quâ non* de l'admission au brevet. L'obligation du service militaire pour les instituteurs est également rejetée par 75 voix contre 31. La majorité se prononce de même contre l'idée d'employer les instituteurs comme instructeurs de la jeunesse après la sortie de l'école. On trouve l'instruction gymnastique donnée actuellement dans les écoles zuricoises suffisante pour préparer la jeunesse au maniement des armes. En revanche, on se prononce pour l'introduction d'un enseignement militaire dans les écoles normales.

La proposition avait été faite de donner la publicité à un écrit de M. Schneebel, instituteur à Zurich, intitulé *Washington* et qui contient la biographie de ce fondateur principal de la République des Etats-Unis. Tout en approuvant ce travail avec quelques modifications, le Synode regrette de n'avoir pas les ressources suffisantes pour faire les frais de la publication de cet écrit.

La question des pensions de retraite est abordée par l'assemblée. Le directeur de l'Instruction publique ne peut donner aucune réponse positive sur ce point, mais il pense qu'il y aura lieu à procéder à une *augmentation du traitement des instituteurs comme compensation de la réélection périodique*. Une réélection périodique de tous les instituteurs à la fois, offrant de graves inconvénients, l'assemblée décide de demander que cette réélection ne se fasse tous les six ans que pour chaque instituteur individuellement. Le directeur de l'Instruction publique promet d'agir dans ce sens. A cette occasion, le synode fait avec raison un grief à l'autorité d'avoir décidé la question de la réélection sans avoir demandé conformément à la loi, le préavis du corps enseignant. (*Schweizerische Lehrer Zeitung*).

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

Librairie Blanc, Imer et Lebet,

rue du Bourg, 1, Lausanne.

Il sort de presse :

Histoire biblique des écoles et des familles, traduite de l'allemand sur la 81^{me} édition de Calne, 6^{me} édition. **Ancien et Nouveau Testament**, un vol. in-12, avec vignette dans le texte, cart., fr. 1»25.

Pour paraître vers la fin de l'automne :

Livres de lecture des écoles primaires ouvrages couronnés et adoptés ensuite d'un concours par les Etats de Vaud, Berne et Genève.

— **Degré supérieur :**

Un vol. in-12, de 384 pages avec gravures, relié fr. 1»20.

— **Degré intermédiaire :**

Un vol. in-12 de 328 pages avec gravures, relié fr. 1.

La Commission du Locle met au concours le poste de maître de la troisième classe primaire. Obligations, 33 heures de leçons par semaine. Appointements, 1600 francs. Les aspirants à ce poste sont invités à envoyer leurs papiers à M. Barbezat, directeur du collège, jusqu'au 15 octobre. L'entrée en fonctions aura lieu bientôt après la clôture du concours.

AVIS

DE LA DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DU CANTON DE NEUCHÂTEL.

Les examens au brevet de capacité pour l'enseignement primaire prévus par les articles 58 et 59 de la loi sur l'Instruction publique primaire, auront lieu à Neuchâtel, le lundi 24 octobre prochain et jours suivants. L'âge requis pour être admis aux examens est, au minimum, de 17 ans révolus dans l'année courante pour les aspirants, et de 16 ans révolus dans l'année courante pour les aspirantes. (Règlement du 12 octobre 1869.)

* Les inscriptions seront reçues au bureau de la Direction de l'Instruction publique jusqu'au samedi 15 octobre ; les aspirants doivent joindre à leur demande :

- a) Un acte d'origine ou un acte de naissance ;
- b) Un certificat de bonnes mœurs ;
- c) Des certificats sur leurs études.

Neuchâtel, le 15 septembre 1870.

Le Directeur de l'Instruction publique,
George GUILLAUME.

Ecole supérieure des jeunes filles, à Genève.

Le département de l'Instruction publique du canton ouvre une inscription pour une place de *maîtresse d'études* et trois places de *sous-maîtresses* à cette école. L'inscription sera close le jeudi 13 octobre 1870.

S'adresser pour les renseignements au Département, Hôtel-de-ville, où se trouve également déposé le cahier des charges.

Pour le Département :
Le Secrétaire, J. HOILER.

Publications de H. MIGNOT, éditeur, à Lausanne.

Recueil de problèmes d'arithmétique, par F. Maillard, instituteur aux écoles normales, à Lausanne. Ouvrage autorisé par le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud. 1 vol. in-12, cartonné, de 122 pages. — Prix : fr. 1.25.

Premiers éléments de géométrie et de toisé, à l'usage des écoles primaires, par A. Gilliéron, maître de mathématiques à l'école industrielle de Sainte-Croix. Ouvrage autorisé par le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud. 1 vol. in-12, cartonné, de 80 pages. Prix : 80 c.

Le culte domestique, méditations et prières sur l'Évangile de saint Marc, par E. Chapuis, ancien pasteur de Satigny, seconde édition, publiée par la Société genevoise des publications religieuses. 1 vol. in-12 de 276 pages. — Prix : fr. 2.

Comment agir sur le cœur des enfants, par F. Bordier, pasteur à Genève. Brochure in-12 de 32 pages. Seconde édition. Prix : 40 c.

L'exemple, conseils aux parents, par F. Bordier, pasteur à Genève. Brochure in-12 de 26 pages. — Prix : 30 c.

Envoi franco pour toute demande affranchie accompagnée du prix indiqué.